

Mémoire complémentaire aux consultations du BAPE.

- Le site de la chute de Val-Jalbert a une valeur esthétique, historique et écologique inestimable. Même si le site a un potentiel hydro-électrique, il est de notre responsabilité de le préserver. Aujourd'hui, il existe de plus en plus de moyens pour générer de l'énergie. Les énergies alternatives existent, le transfert technologique s'accélère, et il y a par conséquent moins d'alternatives aujourd'hui que demain. Notamment, les technologies solaires résidentielles sont de plus en plus efficaces, sans parler de leur coût qui ne cesse de diminuer.
- Le promoteur a bien démontré lors de la première partie des audiences qu'il ne s'agissait pas d'un barrage au fil de l'eau. La variation du débit de la rivière et de la chute aura un impact indéniable sur la flore entourant la chute, mais surtout sur la biodiversité faunique de la rivière. Il s'agit d'un bouleversement majeur du système, et les effets écologiques néfastes sont évidents.
- Il est certainement plus sage de continuer de développer et d'optimiser le potentiel touristique et récréatif du site que de saccager la chute et la faune entourant celle-ci pour quelques mégawatts. À cet effet, je suis d'avis que l'opinion général de la population régionale face au potentiel et à la richesse qui nous entoure est entrain de s'ouvrir et de s'élargir : qui aurait cru que des promoteurs de l'extérieur de la région aient un jour l'idée d'investir dans des terres agricoles aussi nordiques qu'ici?

Eric Donaldson